

Point de départ générale

Les présentes conditions générales de vente sont applicables, sous réserve des modifications que les parties pourraient apporter aux présentes dans un accord formel constaté par un écrit en double exemplaire signé par toutes les parties contractantes.

Tout contrat signé engage directement l'acheteur. Le vendeur n'est engagé qu'après acceptation, contresignature ou confirmation par lettre recommandée de la part de Lux Art Dream Design S.À.R.L.

Le fait du vendeur de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ne pourra être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Lux Art Dream Design travaille en tant que distributeur-vendeur avec son partenaire-producteur. Lux Art travaille de manière indépendante pour la distribution des escaliers, complexes d'escaliers, clôtures, qui sont produits par ce partenaire commercial.

Basé sur la fonction de distributeur de Lux Art ces Conditions Générales de Ventes s'appliquent à ses prestations, qui prévalent sur celles du client sans aucune exception .

1. Informations, plans et mesures du site

Comme distributeur, Peter Naessens propose de prendre les mesures des produits à commander sur site.

Si le client potentiel partage les informations sur la base des plans de l'architecte et qu'il prend les mesures de l'escalier, des rampes et/ou des clôtures - pour lesquels il demande un devis - sans contrôle, il garantit lui-même - et non Lux Art - l'exactitude des mesures.

Peter Naessens prépare un devis basé sur ses propres mesures ou sur les mesures fournies ou envoyées par le client, en tenant compte du choix concret des produits, des questions, des informations et éventuellement d'un plan de l'architecte.

Le devis est signé par les deux parties.

Un éventuel ajustement du prix de ce devis est nécessaire après les mesures de contrôle effectuées par Peter Naessens ou un technicien délégué.

Les plans de l'architecte doivent correspondre aux mesures exactes du site d'installation, que Lux Art vérifiera.

Le vendeur ou le technicien en fonction de Lux Art ne peut effectuer des mesures très précises que lorsque la pièce est complètement terminée du point de vue technique du bâtiment. L'achèvement de tous les travaux de plâtrage et du revêtement de sol est très important ici. L'épaisseur du plâtre sur les murs et le plafond et l'épaisseur du revêtement de sol (carrelage, parquet, tapis de pierre...) font la différence dans la précision des mesures.

S'il n'y a que chape, l'épaisseur du futur revêtement de sol doit également être incluse dans les mesures. Le client doit informer Peter Naessens au moment des mesures et encore par e-mail, de l'épaisseur totale correcte du revêtement de sol par rapport au type de sol.

Lorsque lors des mesures, effectuées par Lux Art, il apparaît que les plans de l'architecte correspondent à l'espace d'installation du futur escalier, ils peuvent servir de base à un devis correct. Il est important que le client ne soit pas autorisé à apporter des modifications structurelles à cet espace d'installation, ni à ces plans utilisés, après la signature de ce devis. En cas de non-respect de cet accord, toute modification structurelle des dimensions est à l'origine d'un complexe d'escaliers qui ne s'adapte pas. Seul l'acheteur est responsable de ce problème technique, financier et d'installation.

Après la signature du devis et un premier paiement partiel, le service de planification de notre fabricant partenaire élabore un projet avec des plans pour le complexe d'escaliers, la rampe, les clôtures. Ce service a le droit d'apporter des ajustements structurels à ces produits commandés. Ces plans sont soumis au client pour approbation en consultation avec Lux Art. Plusieurs interactions sont possibles. Cette élaboration conjointe des plans de base importants pour la production peut entraîner des retards. Les intérêts du client sont ici primordiaux, c'est pourquoi Lux Art ne peut être tenu responsable d'un retard de livraison ultérieur.

2. Devis, facturation des prix et commande

Les prix fixés dans les devis de Lux Art Dream Design S.À.R.L. sont basés sur les informations en possession de Lux Art Dream Design au moment de l'annonce de ces offres.

Après que les mesures exactes sur le site de construction ou d'installation de l'acheteur ont été prises par Peter Naessens ou un technicien en fonction de Lux Art, les prix prédéterminés peuvent être ajustés. Ce nouveau prix sera confirmé sur une pièce jointe au devis initial. Peter Naessens envoie ce document par e-mail au client, qui approuve et confirme immédiatement cet ajustement de prix par retour d'e-mail à Lux Art (directement au vendeur, Peter Naessens).

Si le devis De Lux Art Dream Design S.À.R.L. est accepté par l'acheteur, Peter Naessens le fera signer personnellement pour confirmation par l'acheteur. Ce devis approuvé est un contrat de vente officiel daté et signé - avec les Conditions Générales de Ventes (CGV), Utilisation prévue et principes d'utilisation des escaliers et Garantie -, qui ne peut être modifié ou annulé unilatéralement par un client.

Si, immédiatement après la signature, il apparaît que le client souhaite revoir son choix de produit commandé, Peter Naessens peut, après une nouvelle consultation inhabituelle entre lui et l'acheteur, donner son autorisation de manière exceptionnelle et uniquement lorsqu'aucune étape du processus de production lié à la commande signée n'a été lancée par notre partenaire-producteur. La condition légale de cette annulation exceptionnelle est que le client doit passer une nouvelle commande auprès de notre société dans la gamme et les offres de produits Lux Art. En raison de cette nouvelle commande, Lux Art facturera des frais supplémentaires de déplacements, de consultation, d'arrangements et d'administration pour la réalisation d'un nouveau devis que Lux Art soumettra à nouveau au client pour signature.

Une annulation unilatérale radicale de la commande par le client a des conséquences de grande portée. Plus d'informations dans cet article.

Les prix indiqués sur la cotation peuvent, compte tenu de l'évolution des prix du marché, être révisés par le vendeur après un mois.

Le devis donne un prix budgétaire indicatif, qui peut également être complété ou ajusté à la demande du client.

Après la signature de l'offre, il est possible que des prix supplémentaires imprévus doivent être facturés en raison d'écart supplémentaires causés au domicile du client ou sur le site, ainsi que de certains changements dans le choix des pièces en ce qui concerne l'escalier commandé, les rampes, les clôtures... Ces prix supplémentaires convenus, indiqués dans des factures supplémentaires, doivent être payés par le client immédiatement après la commande ou les modifications convenues par écrit.

S'il apparaît qu'une grue, un chariot élévateur avec un technicien spécifique est nécessaire sur les lieux pour l'exécution des travaux d'installation, Lux Art Dream Design S.À.R.L. a le droit de facturer des frais supplémentaires pour l'installation des produits achetés.

Les produits seront facturés aux prix et conditions applicables les jours de la livraison ou de l'expédition effective. Par conséquent, Lux Art Dream Design S.À.R.L. réserve le droit d'ajuster les prix mentionnés dans ses devis et confirmations de commande en cas de variation des taux de change, des taxes, des droits de douane et de tout autre élément objectif intervenant dans la fixation des prix.

Tout changement dans le prélèvement de la TVA et/ou dans les prix officiels des matières premières pour les produits partiels sera répercuté par le producteur et donc aussi par le vendeur dans le(s) devis annexe(s) respectif(s) pour le client.

En cas d'exceptions officielles extérieures imprévues - hors du contrôle de Lux Art - tout changement de ces prix devra être officiellement facturé à l'acheteur.

Si l'acheteur ne respecte pas son engagement de passer sa commande définitive à Lux Art Dream Design S.À.R.L., c'est-à-dire s'il annule son contrat immédiatement après la signature, mais sans avoir versé un acompte, l'acheteur sera tenu de verser à Lux Art Dream Design S.À.R.L. l'indemnité de 30% du prix total, indiqué dans le devis signé par l'acheteur. Cette redevance est utilisée pour couvrir les coûts de la conception, les arrangements et les discussions avec le producteur et le client, les frais de déplacement, les mesures et tous les autres coûts liés aux services fournis.

Le client doit être pleinement conscient qu'une fois le devis officiellement signé et payé (30 % du prix) comme un contrat par le client, Lux Art fournira immédiatement un excellent service, c'est-à-dire que la commande du client sera immédiatement passée au partenaire commercial de Lux Art. La coopération avec le producteur de notre partenaire commercial se déroule très bien. C'est pourquoi notre partenaire commercial met en place très rapidement le processus de production en différentes phases.

Une annulation unilatérale et imprévue par le client après la signature du contrat d'achat et le paiement de l'acompte, sans accord avec Peter Naessens et sans accord formel entre le vendeur et l'acheteur, alors que notre partenaire producteur est déjà pleinement engagé dans le processus de production de cette commande officielle passée, donne à Lux Art Dream Design S.À.R.L. le droit légal de réclamer une compensation de 100% (moins l'acompte déjà payé par le client) sur la somme totale de la commande officiellement acceptée et signée pour approbation.

En cas de validation du contrat d'achat par une personne non autorisée, sa responsabilité s'applique en cas de problème ou de litige . Dans cette situation le vendeur n'est jamais responsable.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
Valables à partir du 03/2020

3. Modes de paiement

Lux Art Dream Design S.À.R.L. reste propriétaire de tous les produits jusqu'au paiement intégral des sommes dues par l'acheteur et des éventuels suppléments.

Toutefois, à partir du moment de la livraison, les risques sur les produits livrés reposent sur l'acheteur. Il est tenu de prendre soin des biens et de prendre toutes les précautions nécessaires.

Toutes les commandes, les escaliers et les pièces connexes, toutes les nécessités et tous les frais seront toujours payés par virement sur le compte de la société Lux Art Dream Design S.À.R.L., comme indiqué sur chaque facture. Tous les paiements, normaux et supplémentaires, seront effectués en concertation avec Peter Naessens et selon les modalités indiquées sur le devis initial et les pièces jointes.

Après avoir approuvé et signé le devis le client doit adhérer à ces paiements partiels importants convenus d'un commun accord :

- La commande est déclenchée par un acompte de 30 % du prix total demandé immédiatement après la signature du devis.
- Le solde de la commande (60 %) doit être payé au plus tard à la pose. Un virement bancaire au préalable sera effectué afin que le montant soit sur notre compte bancaire au minimum 10 jours avant la date de placement.
- Dans le cadre d'un virement bancaire partiel, le solde restant dû, correspondant au montant du forfait de placement (10 %) sera payé à la fin du montage via le terminal de bancontact dont le responsable de pose dispose.

Dans des cas exceptionnels le vendeur peut ajuster ces modes de paiement en concertation avec le client.

Au cours des entretiens préparatoires, le client potentiel s'engage à déclarer honnêtement que lui-même ou son affaire n'a pas connaissance de problèmes financiers qui pourraient être la cause ou l'origine des défaillances.

Si Peter Naessens rencontre des doutes financiers futurs de la part du client potentiel, il peut, en tant que distributeur et également au nom de son producteur partenaire, convenir avec le client de payer le montant total de la commande des produits immédiatement après la signature du devis, après déduction des travaux d'installation.

Lorsque la production du complexe d'escaliers commandé est prête pour le transport, Peter Naessens en informe le client.

Le solde final de cette commande (60 %) doit être payé à temps, de sorte que ce montant soit sur le compte bancaire de Lux Art Dream Design S.À.R.L. au plus tard 10 jours avant le transport et l'installation respective de l'escalier avec les produits connexes.

Si le client ne respecte pas ce délai de paiement de 10 jours, le transport prévu et la livraison datée des produits commandés ne peuvent être effectués par le producteur partenaire ou déposés sur place. Le client ne peut réclamer de dommages et intérêts à Lux Art en raison de sa négligence personnelle.

Le client doit respecter les paiements intermédiaires convenus. La preuve peut être demandée par Lux Art Dream Design S.À.R.L..

En cas de non-respect des conditions de paiement convenues et signées pour approbation, le service et les travaux peuvent même être suspendus temporairement ou définitivement. L'acheteur ne pourra en aucun cas prétendre à des dommages ou pertes qu'il aurait subis après cette décision temporaire ou définitive de Lux Art Dream Design S.À.R.L..

Ainsi, l'absence manifeste de paiement unique à la date d'échéance fixée par écrit par Lux Art entraîne le paiement immédiat du solde restant dû sans aucune formalité judiciaire ou extrajudiciaire.

Si les factures de Lux Art restent totalement ou partiellement impayées, l'acheteur sera tenu - sans mise en demeure préalable et à titre d'indemnité - de verser à Lux Art une indemnité forfaitaire de 10% du montant dû, avec un minimum de 100 euros, sans préjudice des intérêts de retard au taux d'intérêt légal que le client doit également à partir de la date d'échéance.

4. Indication de la production et de la durée

Après le premier acompte versé par le client, le devis approuvé et signé, ainsi que le dossier de commande complet, sont immédiatement transférés par Peter Naessens à son producteur partenaire.

L'ensemble du processus de production se déroule en plusieurs étapes. Voir l'article 2.

Le producteur partenaire discute et conçoit le complexe d'escaliers en consultation avec Peter Naessens, qui traite le dossier avec l'approbation nécessaire en fonction de son client. Les dessins donnent lieu à des plans concrets. Lisez l'état d'avancement dans l'article 1.

Le temps de production convenu, qui est donc influencé par les interventions de Peter Naessens en concertation avec le client, donne une indication de temps. Il arrive régulièrement que le client réponde trop tard aux questions de Peter Naessens, ce qui entraîne des retards. Cette indication de délai ou de date limite ne peut constituer une contestation pour la livraison et l'installation éventuellement postérieures aux prévisions des produits commandés et ne peut donc donner lieu à des demandes de compensation financière.

Lux Art ne peut être tenu responsable d'éventuels manques de livraison ou de livraisons défectueuses de produits ou de parties de produits respectifs en raison d'une erreur de notre fabricant. Ces causes peuvent retarder les travaux d'installation de Lux Art, car les pièces mécaniques ou les produits manquants ou défectueux doivent être livrés par envoi supplémentaire, ce qui prend du temps. Lux Art est impuissant à faire face à de tels problèmes éventuels. Le client tient la promesse de ne réclamer aucune compensation ou remise à Lux Art en tant que distributeur, ni à son partenaire-producteur.

5. Livraison et installation

La livraison des marchandises est faite dans les établissements de l'acheteur ou à l'endroit convenu.

Les délais et la date de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne constituent pas un terme de rigueur.

Le service de planification du fabricant communique au vendeur les dates de livraison, d'installation ou de démontage.

Ils peuvent être modifiés sans préavis ni compensation si le vendeur estime qu'il est impossible de respecter ce planning prédéterminé.

Le client qui prendra livraison de l'équipement ne pourra pas formuler une déclaration selon laquelle il est lié au retard de livraison.

Dès que le matériel est commandé ou donné en réparation, Lux Art Dream Design S.À.R.L. en donne avis de livraison ou d'achèvement au client qui est tenu de procéder à la réception et d'en prendre livraison dans la huitaine en payant le solde de la somme correspondante.

Si le client est absent ou ne peut, pour des raisons personnelles, procéder à l'installation ou à l'intervention convenue, il doit en informer l'entrepreneur, Peter Naessens, de Lux Art 72 heures à l'avance. Après tout, Lux Art travaille avec des techniciens et des installateurs indépendants et spécialisés qui exigent des délais de planification serrés et rapides.

Si le client avertit Peter Naessens moins de 72 heures à l'avance, Lux Art est toujours tenu de payer à ces techniciens et installateurs les frais de transport et d'installation ou d'intervention. Lux Art se réserve donc le droit de récupérer ces frais auprès du client.

En cas de décalage de planning, de modification du support ou d'incapacité de travail pour ces équipes, une indemnité sera demandée au client à hauteur de 400 € HT/Jour et par personne et en plus de ça des frais de déplacement de leur siège social au lieu du chantier.

Le client doit faire des préparatifs pratiques et minutieux et procéder aux autorisations nécessaires avant la livraison de l'escalier, de la balustrade et/ou de la clôture, l'installation ou les travaux d'intervention peuvent avoir lieu.

Nécessité :

-Pour que les travaux se déroulent sans heurts et sans obstacles, tous les obstacles possibles, les objets doivent être enlevés à l'extérieur et à l'intérieur sur le chemin de l'installation ou du local d'intervention et à l'endroit où l'escalier, les rampes et la clôture doivent être fixés.

-La surface du sol, où l'escalier et la clôture doivent être installés, doit être plane, horizontale et propre.

-Le plâtre doit être complètement terminé. Conseil : n'effectuez les travaux de peinture qu'après l'installation.

-Les ouvriers doivent disposer de l'espace nécessaire. Pour éviter tout dommage, la zone autour du site d'installation doit être couverte de matériel de protection et les biens fragiles doivent être enlevés.

Si le client ne prépare pas et ne protège pas adéquatement cet espace d'installation, les travaux se dérouleront moins bien avec des dommages éventuels. En conséquence, l'installateur ou l'équipe technique sera retardé et facturera des coûts plus élevés. Ils ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage, quel qu'il soit.

Les escaliers, rampes, clôtures seront livrés par le camion, en fonction du fabricant, au client ou à l'endroit convenu. Prévoir un parking pendant la livraison, c'est-à-dire pas de nuisance d'autres véhicules.

Au moment de la livraison convenue, le client aura la possibilité de vérifier la qualité des produits. S'il approuve ces produits, le client le confirme en signant le bon de livraison. Un éventuel problème doit être noté sur le bon de livraison et signalé immédiatement après par écrit par e-mail ou par la poste à Peter Naessens de Lux Art.

La date d'installation a déjà été fixée avec Lux Art.

Si le client n'a pas de commentaires ou de remarques après l'installation des produits livrés, il le confirme à nouveau par écrit et signé sur le 'handover' lors de la remise des techniciens en fonction de Lux Art.

Un éventuel problème doit être signalé par le client immédiatement après l'installation dans un délai de 48 heures par e-mail ou par la poste. A l'expiration de ce délai, Lux Art suppose que le complexe d'escaliers avec ou sans clôture et l'installation respective de ces produits ont été déclarés en ordre par le client.

Passé ce délai, Lux Art n'acceptera aucune réclamation ultérieure concernant ces produits ni aucune demande de dommages et intérêts de quelque nature que ce soit.

6. Utilisation prévue et principes d'utilisation des escaliers

Voir le texte de l'annexe: Instructions importantes que le client doit respecter afin de bénéficier de la garantie.

7. Garantie

Voir le texte de l'annexe: Informations importantes pour le client concernant la garantie sur les produits livrés et installés.

8. Force majeure et litiges

Lux Art Dream Design S.À.R.L. a le droit d'invoquer la force majeure si les circonstances l'empêchent de respecter ses obligations.

Toute cause, événement, circonstance, cas de force majeure, qui rend impossible au vendeur d'exercer ses fonctions, suspend et annule de fait ses obligations envers le client s'il ne peut reprendre ses fonctions. Lux Art cherchera alors une solution, mais dans la situation donnée, aucune compensation ou dédommagement financier n'est dû au client en ce qui concerne d'éventuels retards de livraison et/ou d'installation ou d'intervention.

En cas de litige, le client s'engage à trouver un accord à l'amiable avec Lux Art, en choisissant une solution raisonnable. Les deux parties peuvent parvenir à un accord, sur la base du CGV contractuel signé et de la législation générale.

En l'absence d'un éventuel accord, la juridiction du pays où le service est fourni, c'est-à-dire du Grand-Duché ou de la Belgique, prendra la décision correcte.

Lux Art n'a jamais été confrontée à des litiges et notre société n'a donc pas encore engagé d'action en justice.

Lux Art offre un service convivial et souhaite préserver la bonne réputation de son partenaire commercial, la société de production et de distribution Lux Art Dream Design ! Le client s'engage à ne pas signaler d'éventuels problèmes avec le vendeur sur les médias sociaux ou par e-mail.

Nous sommes convaincus, par expérience, que tous les problèmes peuvent être résolus par la confiance mutuelle et la consultation entre le client et Lux Art, de sorte qu'un tel litige ne se produira jamais.

LA GARANTIE

En ce qui concerne :

les escaliers métalliques et les clôtures métalliques fournis et installés à l'intérieur et/ou des marches/rambardes, rampes/support mural en bois.

La période/ par partie :

2 ans pour la construction d'escaliers métalliques et de clôtures métalliques

2 ans sur les marches/rambardes, rampes/support mural et main courante en bois.

La période de garantie est standard, comme mentionné ci-dessus. Si vous voulez plus de garantie, vous pouvez vous adresser à Lux Art Dream Design.

1. L'entreprise, Lux Art Dream Design, garantit la solidité des biens livrés et montés dans le cadre d'une utilisation normale à partir du moment où les escaliers sont placés jusqu'à la livraison des travaux et ensuite pendant les périodes décrites ci-dessus.

2. Hors garantie :

- les dommages consécutifs.

- les petites imperfections techniques et esthétiques du matériau, de la construction (par exemple le rétrécissement et la fissuration) et de la finition (en partie causée par le rétrécissement), qui n'affectent pas la solidité.

- Les différences de couleur et de structure du bois ainsi que la décoloration du bois.

- L'usure normale des produits.

- Dommages résultant de modifications de forme des structures structurelles, de leur non-conformité aux spécifications correctes des travaux de construction effectués de manière appropriée ou de l'utilisation de matériaux de construction non sains.

- les modifications de forme et les défauts du matériau résultant de l'absorption (excessive) d'humidité pendant les travaux de construction et après l'installation et résultant des règles non suivies en ce qui concerne la température ambiante et l'humidité relative scientifiquement nécessaires dans l'espace d'escalier et des clôtures du client.

- problèmes survenus suite à des attaques d'insectes et d'autres parasites.

- les défauts et dommages résultant de travaux non effectués par ou à cause de Lux Art aux marchandises livrées.

- Verre : Nous n'utilisons que du verre de marque de la plus haute qualité.

Les écarts de dimensions, de contenu, d'épaisseur, de poids, de nuances de couleur et de phénomènes technico-physiques tels que les inclusions, les bulles, les reflets colorés, les ombres, etc., ainsi que les anisotropes (anneaux ou bandes en lumière polarisée) sont autorisés dans les limites des tolérances usuelles dans l'industrie et ne constituent pas un motif de plainte.

- Marches en pierre naturelle.

3. La garantie ne concerne que les défauts résultant de vices de construction à la partie de l'escalier et des clôtures fournies.

La garantie ne s'applique qu'aux défauts de fabrication visibles au moment de l'accusé de réception et aux vices cachés. Aucun remboursement ne sera accepté.

La garantie comprend uniquement le remplacement ou la réparation, à la discrétion de Lux Art et seulement avec son accord, de ce qui a été démontré comme défectueux par le client. Le client ne peut réclamer aucun dommage lié.

4. Pour bénéficier de cette garantie, l'acheteur devra aviser immédiatement Lux Art Dream Design S.À.R.L., par tous moyens écrits - accompagnés des photos - les problèmes qu'il constate, sans, toutefois, que cela ne puisse suspendre l'exigibilité des montants dûs, annuler une vente ou mettre fin au contrat. Les garanties des produits sont régies par les règles en vigueur. Pour le matériel la garantie assurée par Lux Art Dream Design S.À.R.L. se confond à la garantie officielle reconnue par l'usine productrice.

5. La garantie est soumise à un entretien approprié et régulier par le principal obligé et/ou son successeur ou les successeurs légaux en titre et se fonde sur l'état de l'art et des connaissances de la technologie au moment de la date de l'appel d'offres.

La garantie sur les produits de Lux Art et de son partenaire ne s'applique pas aux dommages spécifiques aux pièces ou à l'ensemble de l'escalier, de la rampe ou de la clôture, causés par des personnes n'ayant pas respecté 'Les règles d'Utilisation prévue et principes d'utilisation des escaliers' prescrites par Lux Art et approuvées par le client. Lux Art n'est pas responsable. Cette garantie sera annulée si des réparations ou d'autres types de réparations sont effectués par ou au nom du donneur d'ordre ou de son (ses) successeur(s) légal(aux) et si ces travaux sur la partie susmentionnée sont effectués sans qu'il en soit expressément informé au préalable et l'approbation écrite de Lux Art.

6. Les problèmes structurels existants et les écarts au sol, au murs ou/ et au plafond, qui entravent les travaux d'installation normaux et sans heurts, ne peuvent constituer une obligation de réparation ou de compensation liée à la garantie par Lux Art Dream Design.

Si, après l'installation, des dommages matériels et structurels sont causés à l'espace du complexe d'escaliers et en conséquence également à cet escalier avec des pièces connexes, les dommages causés ne sont pas couverts par la garantie de Lux Art Dream Design.

UTILISATION PRÉVUE ET PRINCIPES D'UTILISATION DES ESCALIERS

Les paramètres de nos escaliers sont inclus dans une conception d'escalier convenue et approuvée par le client.

Nos produits sont destinés à être utilisés dans des pièces fermées, où la température est comprise entre +15°C et +25°C et l'humidité relative entre 45% et 60%. La température et l'humidité ont une certaine influence sur le fonctionnement du bois.

Une humidité plus élevée entraîne le gonflement du bois et peut provoquer une modification de ses dimensions, tandis qu'un taux d'humidité plus faible peut entraîner le séchage du bois et la formation de fissures plus ou moins importantes. Il faut garder à l'esprit que l'humidité de l'air dépend de la saison. En hiver, l'humidité relative de l'air dans les intérieurs chauffés descend même en dessous de 25 %, ce qui fait que l'humidité équivalente du bois descend à 4-5 %. En été, l'air chaud à forte humidité relative est fourni de l'extérieur, dont la température est plus élevée (pendant une journée) que la température de l'air à l'intérieur. L'air extérieur se refroidit à l'intérieur d'un bâtiment, ce qui fait augmenter le taux d'humidité relative.

Les escaliers intérieurs ne sont pas destinés à être utilisés à l'extérieur, parce qu'ils ne résistent pas aux conditions climatiques. L'exposition à la lumière du soleil ou aux rayons UV peut entraîner une décoloration, des changements de couleur ainsi que des taches sur le bois et le métal.

Courir ou sauter sur les escaliers, glisser sur les bords des marches ou des rampes, monter sur la balustrade ou s'y accrocher n'est pas la bonne façon d'utiliser ces produits et peut causer des dommages et présenter un risque pour la santé. Les petits enfants ne doivent pas jouer sur les escaliers.

Le client est seul responsable des animaux utilisant les escaliers.

Nos escaliers exclusiv design sont destinés à être utilisés par des chaussures généralement considérées comme étant à usage domestique. Les chaussures doivent avoir une semelle souple et non glissante, qui ne raye pas les surfaces peintes. Les particules de sable, les copeaux de métal ou autres éléments similaires entraînent des rayures sur le revêtement de la peinture et endommagent le bois.

La capacité de charge des escaliers n'est pas supérieure à 250 kg pour l'ensemble de l'escalier. Les balustrades et les rampes assurent la sécurité avec une pression maximale de 100 kg. Les escaliers ne sont pas destinés au transport de produits dont le poids est supérieur à 80 kg. La mise en place d'objets ou d'éléments lourds, durs, à arêtes vives, pressant la surface à certains endroits peut entraîner des dommages mécaniques.

Nos produits ne sont pas résistants aux chocs, à l'humidité, au feu, aux substances corrosives et abrasives, ainsi qu'aux graisses, solvants et autres produits chimiques. Notre entreprise n'est pas responsable des dommages causés par les facteurs mentionnés ci-dessus.

Vous devez nettoyer l'ensemble escalier avec un chiffon sec ou légèrement humide et doux. Vous ne devez pas laisser les éléments être inondés d'eau et vous ne devez pas laisser d'eau sur ces éléments.

Les parties ne doivent pas être nettoyées ou entretenues avec des agents chimiques. La responsabilité pour les dommages causés par des agents chimiques de nettoyage ou d'entretien utilisés sur les parties sont à la charge du client. Avant l'entretien ou le nettoyage, il est recommandé d'effectuer un test sur une partie peu visible de l'élément, afin de vérifier si l'agent actif provoque des dommages ou interagit avec le produit.

Nos produits en bois protégés par de l'huile de cire nécessitent une rénovation périodique de la surface en appliquant d'autres couches d'huile de cire. Il s'agit d'une procédure d'entretien standard, qui n'est pas couverte par les services gratuits de garantie ou de réclamation.

Lors de travaux de rénovation de bâtiments, Lux Art recommande de fixer les produits de manière à empêcher tout dommage mécanique et chimique. Vous devez respecter toutes les mesures de sécurité habituelles.

Parfois des pièces peuvent nécessiter un ajustement ou un serrage périodique, notamment des joints des éléments en bois. Il s'agit d'une activité normale qui relève du domaine d'activité de l'utilisateur.

La couverture des escaliers avec des tapis et d'autres revêtements ou éléments décoratifs, est effectuée par le client à ses propres risques. La couverture peut entraîner des dommages mécaniques, une décoloration et une réduction significative de la sécurité de l'utilisation des escaliers, entraînant un risque de glissade, de chute ou d'autres atteintes à la santé. Ce qui précède s'applique également aux objets laissés sur les escaliers.